



Séance du Conseil communal de Jongny

Mercredi 08.10.2025 à 20h

Salle polyvalente de Jongny

Le compte-rendu des interventions n'inclut que la première lettre du prénom, à l'exception de ceux mentionnés dans l'introduction ci-dessous.

Début de la séance à 20h07

Le Président du conseil communal, M. Grégory Mischler, souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers pour cette séance. Il salue la municipalité, les membres de l'administration, M. le sergent-major Ansermet, représentant de Police Riviera et Mme Pauline Yezid, huissière, ainsi que le public ; la presse n'est pas présente.

1. Appel nominal

Ont fait excuser leur absence :

Messieurs : R. Ansermot, J. Farine, O. Ferrari, J. Pillard, J-A. Rey

Mesdames : D. Durussel, S. Ferrari, A. Klaiber, C.A. Salgado Bent

Messieurs C. Berchier et F. Renkens sont démissionnaires.

34 conseillères et conseillers assermentés sont présents. Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

2. Procès-verbal de la séance du 18 juin 2025

L'ordre du jour daté du 11 septembre 2025, les préavis n° 07-2025/11-25/12-2025/14-2025 accompagnés de leurs rapports, le procès-verbal de la dernière séance, la réponse au postulat de Mme D. Yesid sont parvenus aux conseillers dans les délais réglementaires.

La lecture du PV n'est pas demandée, aucune correction n'est apportée. Le procès-verbal sera archivé.

3. Communications du bureau

Le Président du conseil communal, M. Grégory Mischler, affiche les dates des prochains conseils et précise que pour la séance de décembre, l'heure a été avancée car le bureau a décidé d'offrir le repas au terme de cette dernière qui se tiendra au Leman à Jongny. En outre, une nouvelle séance est prévue le **Mercredi 19 novembre 2025**. Il précise qu'une information sera donnée par la municipalité à ce sujet.

Mercredi 19 novembre 2025 à 20h00 – Salle polyvalente de Jongny

Mercredi 10 décembre 2025 à 18h00 – Salle du Leman Jongny

Mercredi 4 mars 2026 à 20h00 - Salle polyvalente de Jongny

Mercredi 6 mai 2026 à 20h00 - Salle polyvalente de Jongny

Mardi 9 juin 2026 à 14h00 (Assermentation) - Salle polyvalente de Jongny

Mardi 16 juin 2026 à 18h00 - Salle polyvalente de Jongny

Mercredi 16 septembre 2026 à 20 h00 - Salle polyvalente de Jongny (réserve)

Mardi 27 octobre 2026 à 20h00 - Salle polyvalente de Jongny

Mercredi 9 décembre 2026 à 20h00 - Salle polyvalente de Jongny

M. Grégory Mischler, lit ensuite les lettres ouvertes reçues

1. Lettre des enseignants : Des professeurs expriment leurs préoccupations concernant le projet de nouvelle école. Ils louent la fonctionnalité du bâtiment actuel (1984) et regrettent un manque de concertation. Une citation illustre leur sentiment : “Nous regrettons d’avoir appris la décision de démolition du collège de 1984 par un vote de presse, alors même que notre direction n’avait été informée que très peu de temps auparavant.”
2. Lettre du CITS : Le groupement des propriétaires de résidences secondaires dénonce la nouvelle méthode de calcul de la taxe de séjour, jugée opaque et inéquitable, et appelle les conseillers à déposer une interpellation.
3. Lettre d’un ex-collaborateur des VMCV : Un ancien chauffeur des Transports publics Montreux-Vevay-Riviera apporte des précisions sur le climat social au sein de l’entreprise, dénonçant un management problématique et appelant à un audit indépendant.

4. Communications de la municipalité

Mme C. Genovese donne 4 communications :

1. Le contrat de M. Arafat Ahmed a été rompu le 15 août 2025. Le poste est au concours. Actuellement les nettoyages de la salle polyvalente et d’Ondine se font à 50 % par la voirie et 50 % par l’entreprise IS Service Plus.
2. Les fenêtres de l’avant sont lancées à Jongny, la Municipalité ouvrira la première porte le 1 décembre à la salle de la Bergère.
3. Une nouvelle application IRiviera a été mise en place afin d’offrir à la population des informations dynamiques, un canal de communication rapide.
4. Concernant les dégâts d’eau dans les bureaux communaux, la procédure est en cours avec la protection juridique. Une mise en demeure a été faite à Swisscom.

Mme N. Pointet revient sur la lettre ouverte VMCV et indique que le courrier a été adressé à l’ensemble des conseils communaux de la région. Elle précise que ce courrier individuel ne représente pas l’avis de l’ensemble des collaborateurs. Elle informe également de la refonte du site internet communal, et, pour finir, elle annonce à l’assemblée que la municipalité a décidé d’entente avec le bureau d’organiser une séance d’information sur les droits civiques en vue

des élections 2026. Cette séance aura lieu le 26 novembre 2025 et Mme N. Pointet enjoint les conseillers à faire de la publicité.

5. Préavis municipal n° 07/2025 sur l'Adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones Rivelac (SRGZA)

Le président M. G. Mischler invite le rapporteur M. M. Paquier à lire les conclusions du rapport de commission.

M. M. Paquier donne lecture des conclusions. La parole n'est pas demandée.

Le préavis 07/2025 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

6. Préavis municipal n°11/2025 relatif à l'adoption du Règlement communal sur le patrimoine arboré.

Le président M. G. Mischler invite le rapporteur M. T. Todt à lire les conclusions du rapport de commission.

M. T. Todt donne lecture des conclusions.

Le président M. G. Mischler ouvre la discussion en passant en revue chaque article.

Article 9 al 2 et al 3

M. D. Reymond indique que le règlement communal est plus restrictif que celui proposé par le canton, il lit les deux alinéas. Il demande que l'on modifie l'article 9, al 2., concernant le remplacement d'une essence par une autre. Pour l'alinéa 3, la dimension restrictive pose un réel problème. Il souhaite donc déposer un amendement. Il lit celui-ci.

Le président M. G. Mischler ouvre la discussion sur l'amendement.

M. P Stadelmann note qu'une circonférence de 18 cm correspond à un diamètre de env.6 cm.

M. D. Reymond se corrige sur la circonférence et annonce que la Commune de Chardonne a voté hier l'amendement.

Mme N. Pointet rappelle la procédure et précise que les communes peuvent se montrer plus restrictive. Elle informe également que l'amendement du règlement doit être accepté par le Conseil d'Etat. Elle indique également que la circonférence des arbre fruitiers est moindre. Pour elle, plus la plantation est petite, plus il faut apporter des soins. Les dimensions données correspondent aux dimensions établies par la DGE.

M. H. Roth souhaite savoir le nombre d'employés supplémentaires à engager pour faire le travail de contrôle de l'application de la directive.

Mme N. Pointet informe qu'une personne de plus est engagée à 20 % pour la partie administrative. Un mandataire est également responsable des 4 communes.

M D. Gatfield a récemment appris lors d'une séance du BTI, que c'est la voirie qui est chargée de la surveillance.

M. J.L. Sansonnens répond qu'effectivement, le prestataire est un employé de la voirie.

M. G. Duriaux estime qu'il n'est pas nécessaire d'imposer des règles plus restrictives.

L'amendement est accepté par 28 oui– 2 non et 3 abstentions.

M. D. Gatfield souhaite avoir le texte amendé.

Le préavis 11/2025 est accepté à l'unanimité tel qu'il a été amendé.

7. Préavis municipal n°12/2025 relatif à une demande de crédit pour la participation financière à la rénovation de la flèche et la réparation des dégâts d'eau du temple de Chardonne.

Le président M. G. Mischler invite le rapporteur M. J. Signori à lire les conclusions du rapport de commission.

M. J. Signori fait une brève introduction pour expliquer le contexte en lien avec les décisions figurant sur le rapport de commission, il lit ensuite les conclusions du rapport. Il estime qu'il manquait certaines informations aux commissaires pour pouvoir valablement se prononcer. Lors de la séance, le tailleur de pierre a proposé une solution qui, selon lui, réglerait le problème.

Mme C. Genovese donne des informations sur le caractère urgent de la réfection de la flèche. Les propos de l'expert ont été contredits par le même expert après discussion avec le génie-civil. Elle informe que la commune de Chardonne a accepté ce même préavis à l'unanimité.

M. P. Wulliamoz informe que le caractère urgent n'a pas été relevé lors de la commission et s'étonne que celui-ci soit évoqué ce soir.

M. M. Paquier souhaite connaître les conséquences d'un refus du préavis par le conseil

Mme C. Genovese répond que le projet est arrêté en cas de refus, elle répète que le tailleur de pierre est revenu sur ses déclarations, elle indique avoir envoyé aux membres de la commission le second rapport du tailleur de pierre.

Mme Deschenaud Rochat aimerait avoir le deuxième rapport.

M. Pierrick Wulliamoz souhaite revenir sur le rapport. Il relève que, dans le point 3, il est indiqué que la cause principale du problème n'a, à ce jour, pas encore été identifiée. Il souhaite apporter une précision et rappeler certains éléments antérieurs.

Le président M. G. Mischler donne une information de procédure. Il rappelle que si 1/5^{ème} des membres du conseils souhaitent reporter la décision du préavis, il est possible de le demander et ce dernier sera traité lors de la prochaine assemblée.

M. A. Jaquet souhaite savoir quand ont eu lieu les derniers travaux de rénovation du clocher.

Mme C. Genovese répond que la date de rénovation 1973 pour la flèche et le clocher. Il y a eu encore des travaux en 1985 et en 1999. Les derniers travaux les plus récents concernaient une infiltration d'eau qui provenant du sol, non de la flèche.

M. C. Loup aimerait savoir si les travaux entrepris en 1985 sont identiques à ceux souhaités actuellement.

Mme C. Ansermoz souhaite savoir si la commission aurait changé d'avis si l'historique de travaux avait été donné.

M. P. Wulliamoz relève qu'il n'y a pas d'archive ou pas l'envie d'aller les chercher.

Mme M.O. Gubler relève que les options n'ont pas été budgétées. Elle maintient qu'il manquait des informations.

M. D. Gatfield souhaite reporter le préavis à la prochaine séance.

Mme C. Genovese estime qu'un report n'amènerait pas d'information supplémentaire.

Le report est souhaité par 17 personnes.

M. Rodrigo Leal souhaite le deuxième rapport.

Mme C. Genovese enverra le deuxième rapport au bureau qui le transmettra à l'ensemble des conseillers.

8. Préavis municipal n°13/2025 relatif à une demande de crédit pour la construction d'un bâtiment pré et parascolaire.

Le président M. G. Mischler invite Mme la Syndique a communiqué sur ce préavis qui n'est plus à l'ordre du jour.

Mme N. Pointet annonce que la raison est d'ordre procédural. Le montant de l'investissement dépasse le plafond d'endettement actuel de la commune. Bien que légalement possible de voter le crédit puis d'ajuster le plafond, la municipalité, en accord avec la commission des finances, a jugé plus adéquat de soumettre d'abord au conseil une proposition d'augmentation du plafond d'endettement. Cette démarche vise à ne pas mettre le futur conseil (élu en 2026) devant un fait accompli. Elle rappelle également que le projet est à l'enquête publique jusqu'au 16 octobre 2025. Elle indique que l'endettement prévu, incluant le projet de construction, s'élèverait à 24 millions de francs. Il a été précisé que, selon la planification financière établie pour la période 2026 à 2030, l'endettement effectif ne devrait pas dépasser le plafond fixé d'ici au 30 juin 2026, ce qui permettrait de respecter pleinement les exigences du préavis 16-2021.

Mme S. Félix affirme qu'il était "obligatoire de procéder ainsi, contredisant la municipalité qui parlait d'une démarche "plus adéquate" mais non obligatoire.

Mme N. Pointet maintient ses propos affirmant qu'il n'y pas un caractère obligatoire.

M. Y. Forestier exprime son malaise, considérant que cette nouvelle communication constitue un “fait nouveau” susceptible d’influencer l’avis de sa commission ad hoc sur le projet lui-même. Il précise que la commission avait jusqu’ici abordé séparément la question du bâtiment et celle du financement, mais qu’il apparaît désormais que les deux aspects sont étroitement liés.

Mme N. Pointet déclare que la commission ad hoc doit statuer sur le contenu du préavis, tandis que la commission des finances doit se prononcer sur les aspects financiers.

M. P. Stadelmann rappelle qu’il avait déjà mis en garde l’année dernière du dépassement du plafond.

M. J-L. Sansonnens déclare que si le projet est abandonné, 1 million de francs de frais engagés, seront ainsi mis « à la poubelle ».

M. A. Jaquet s’enquiert de savoir si, au mois de novembre, le conseil disposera du nombre de recours déposés. Il précise vouloir connaître non seulement le nombre, mais aussi la nature de ces recours et les suites qui en découlent.

M. J-L. Sansonnens confirme que ces renseignements seront à disposition, la période de recours finissant le 16 octobre 2025.

9. Préavis municipal n°14/2025 relatif à l’arrêté d’imposition communal pour l’année 2026.

Le président M. G. Mischler invite le rapporteur M. D. Gatfield à lire les conclusions du rapport de commission.

M. D. Gatfield donne lecture des conclusions du rapport.

Le président M. G. Mischler ouvre la discussion.

M. M. Paquier indique qu’il comprend que la municipalité souhaite augmenter les impôts fonciers. Il se dit toutefois étonné que cette mesure ne concerne que les propriétaires et non l’ensemble des citoyens.

Mme N. Pointet répond que cette augmentation constitue une première étape, en précisant qu’une révision générale du système fiscal est extrêmement complexe à mettre en œuvre.

Mme E. Pietrolungo souhaite connaître les plans d’économie envisagés.

Mme N. Pointet explique qu’il s’agit avant tout d’une question de calendrier : l’arrêté doit être présenté avant le budget. Elle ajoute que la municipalité réfléchit actuellement à un plan d’économie, chaque service étant invité à identifier les mesures nécessaires sans pour autant réduire drastiquement les prestations.

Mme M.-O. Gubler indique avoir bien compris que la démarche débute par l’impôt foncier, mais regrette l’absence d’une réflexion plus globale.

Mme N. Pointet précise que l'évolution des autres impôts dépendra des décisions futures et souligne que certaines informations ne sont pas encore maîtrisées à ce stade. Elle ajoute que 25 % de la population ne paie pas d'impôt.

M. P. Wulliamoz déclare qu'il attendait les discussions relatives au préavis 13 pour pouvoir se positionner sur le préavis 14, estimant que la confiance de la population est actuellement réduite.

Mme N. Pointet rappelle enfin que le préavis 14 concerne uniquement l'exercice 2026.

Le président M. G. Mischler ferme la discussion et passe au vote.

Le préavis 14/2025 est refusé par 13 oui 14 non et 2 abstentions

10. Réponse au postulat de Mme. D. Yesid « Construction d'une piscine couverte à Jongny qui pourrait être partiellement financée par la commission CIEHL.

Le président M. G. Mischler ouvre la discussion. La discussion n'est pas demandée.

11. Communications éventuelles des délégués. Auprès des commissions permanentes.

Mme C. Ansermoz donne des nouvelles de l'ASICC. Elle indique que le conseil intercommunal s'est réuni à Chardonne le 24 septembre 2025 et qu'il a approuvé le budget 2026. Elle précise que le montant total versé par les communes s'élève à CHF 11 837 852 francs, soit une baisse par rapport au budget 2025, et que la part correspondant à la commune de Jongny s'établit à 2 306 631 francs.

Elle ajoute, parmi les bonnes nouvelles, la mise en place d'un réseau d'accueil de jour depuis janvier 2025, ainsi que l'ouverture, en août 2025, de la crèche du Mont-Pèlerins, qui offre 44 places pour les enfants préscolaires. Elle souligne que trois crèches dépendent désormais du cercle et accueillent les enfants de celui-ci, mais que les besoins demeurent importants : 144 enfants figuraient sur la liste d'attente, et malgré l'ouverture de la nouvelle tour de la crèche du Mont-Pèlerin, cette liste compte encore environ 75 enfants en attente. Elle précise que ces chiffres confirment l'existence d'un besoin croissant, y compris pour la création d'une quatrième crèche.

Le président M. G. Mischler ferme la discussion

1. Divers et propositions individuelles

M. C. Loup remercie la municipalité de la création de la foire aux questions qui figurent sur le site

M. E. Pietrolungo souhaite savoir si un sapin peut être planté.

Mme N. Pointet informe que le fonds sur les taxes compensatoires peut être utilisé pour des projets tels que ceux-ci.

La séance est levée à 22h02.

Le Président : Grégory Mischler

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Mischler', with a horizontal line underneath.

La Secrétaire : Sandrine Félix

A handwritten signature in black ink, reading 'S. Félix'.